MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 22 ZZZ 549604

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	**Nom :** Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie **Adresse :** Les Sources de la Vendée La Tardière **Code postal :** 85120 **Ville :** Terval **Pays :** France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
F R	( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y
Paiement ponctuel Y

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE : Le redevable ayant opté pour le prélèvement automatique et qui change de numéro de compte bancaire, d'agence bancaire, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouveau formulaire de demande et d'autorisation de prélèvement auprès de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, le retourner dûment complété et signé, accompagné de nouveau RIB, RIP, RIPCE, 1 mois avant la date de prélèvement.

Attention : il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS : Toute demande de renseignement concernant le décompte de la facture est à adresser à la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie. Toute contestation en justice relève de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.